



Le présent formulaire doit être renseigné et transmis au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : Service urbanisme de la mairie ou [urbanisme@mairie-crest.fr](mailto:urbanisme@mairie-crest.fr)

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent formulaire renseigné
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution

## 1 Informations générales

### ► NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- D'une demande d'autorisation d'urbanisme  **construction neuve**  **construction déjà existante**  
(transformation, agrandissement, réhabilitation)
- D'une modification du projet d'installation suite à non conformité précédente du SPANC

### ► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du demandeur : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... Courriel : .....@.....

Numéro SIRET (si concerné) : .....

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

.....

Référence cadastrale habitation assainie : section ..... et numéro.....

Merci de joindre un plan de situation.

Référence cadastrale implantation de l'installation d'assainissement (si différente de celle ci-dessus) : section ..... et numéro.....

## 2 Caractéristiques du projet

### ► MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

**Concepteur du projet** (bureau d'études, maître d'œuvre...)

Nom : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

**Installateur si connu** (entreprise ou particulier)

Nom : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

## ► CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?  Oui  Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?  Oui  Non

Détail des éléments qui seront conservés : .....

### Maison d'habitation individuelle

#### ● Type de Résidence

Principale  Secondaire  Location  Autre à préciser : .....

Combien de **pièces principales\*** (PP) la construction compte-t-elle ? .....

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales\* après travaux)

*\* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)*

#### ● Occupation

Nombre d'habitants permanents : .....

Si l'habitation n'est pas occupée en permanence : Périodes d'occupation : ..... mois/an

Nombre d'habitants saisonniers/occasionnels : .....

**Autres bâtiments** (immeubles, locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés...)

Préciser le(s) type(s) de bâtiment (s) qui sera (seront) desservi(s) par l'installation : .....

Quelle est la capacité d'accueil du bâtiment ou le nombre d'usagers permanents ? ..... personnes

## ► MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Adduction publique

Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits, forage...) : .....

**Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?**  Oui  Non  Ne sais pas

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui, l'ouvrage est-il déclaré ?  Oui  Non  Ne sais pas

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, doit faire l'objet d'une déclaration sur le site

<https://duplos.developpement-durable.gouv.fr/#/>

- L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?  Oui  Non  Ne sais pas

- L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?  Oui  Non  Ne sais pas

- La distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ?  Oui  Non  Ne sais pas

N.B. : La création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

## ► COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

**Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?**  Oui  Non  Ne sais pas

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

## ► CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

**Existence d'une étude de sol spécifique ?**  Oui  Non  Ne sais pas

N.B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.

Surface totale : ..... m<sup>2</sup> Surface disponible pour l'installation..... m<sup>2</sup>

**Pente existante :**  < 5 %  de 5 à 10 %  > 10 %

**Terrain inondable :**  Oui  Non  Ne sais pas

Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de

fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) :  Oui  Non  Ne sais pas

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

En cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande, préciser la nature du sol :

- Dominante argileuse     Dominante sableuse     Dominante limoneuse

Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol :  Oui     Non     Ne sais pas

OBSERVATIONS – INFORMATIONS UTILES à l'examen du projet d'installation

► CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJÉTÉE

**Important :** La présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel le bâtiment concerné et les éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ

**Prétraitement et ou traitement primaire**

- Bac à graisses     200 L (eaux de cuisine)     500 L (toutes eaux ménagères)     Autre volume ..... L

*N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.*

- Fosse toutes eaux    Volume ..... m<sup>3</sup>

*N.B. : les ventilations primaires et secondaires doivent être prévues conformément aux normes en vigueur*

- Pré filtre (décolloïdeur)    Volume ..... m<sup>3</sup>

Est-il intégré à la fosse ?

- Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) :

Toilettes sèches

*Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.*

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

**Traitement secondaire**

- Épandage par le sol en place

- Tranchées d'épandage

Longueur = ..... m soit ..... tranchée(s) x ..... m

Profondeur = ..... m    Largeur = ..... m

- Lit d'épandage

Surface = ..... m<sup>2</sup> soit ..... m x ..... m

Profondeur = ..... m

- Épandage par un massif reconstitué

- Lit filtrant vertical non drainé    Longueur = ..... m    Largeur = ..... m  
Surface = ..... m<sup>2</sup>    Profondeur = ..... m

- Lit filtrant drainé à flux horizontal    Longueur = ..... m    Largeur = ..... m  
Surface = ..... m<sup>2</sup>    Profondeur = ..... m

- Filtre à sable vertical drainé    Longueur = ..... m    Largeur = ..... m  
Surface = ..... m<sup>2</sup>    Profondeur = ..... m

Partie réservée au SPANC

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?  
 Oui     Non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage privé d'eau) ?  
 Oui     Non

Le volume du bac à graisse est-il adapté ?  Oui     Non

Le volume de la fosse est-elle adapté ?  Oui     Non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?  Oui     Non

Dispositif réglementaire ?  
 Oui     Non

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente, etc.)  
 Oui     Non

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ?  
 Oui     Non



## ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage à :

- Informer le SPANC de toute modification de son projet
- Réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC
- Informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC
- Ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux
- Procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC
- Ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement
- Assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées)
- S'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à ....., le .....

Signature du demandeur précédée de la mention  
« LU ET APPROUVÉ »

Visa de la Conseillère municipale  
Déléguée à l'Urbanisme pour l'eau et  
l'assainissement collectif et non collectif  
Maïlys BOURLIER

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : [www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr) et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière peut être exigée par le SPANC. Cette information figure dans le règlement du service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec votre SPANC pour toute information complémentaire.